



Employeur a t il le droit de demander CDD avec autres employeurs

Par Lolo42

Bonjour ,

Je suis actuellement salarié en CDI à 75%, employé dans un établissement privé en tant qu'aide soignant . Pour compléter mon temps de travail , j'effectue des remplacements en intérim ou directement en tant que vacataire dans d'autres établissements tout en respectant la durée légale hebdomadaire du travail . Mon roulement est fixe et je connais mon planning 1 an à l'avance .

Ma direction ayant appris que je faisais des remplacements à côté me demande de lui fournir à l'avance les dates où je travaille ailleurs ; ce que je fais car sur mon contrat de travail il est indiqué que je dois avoir l'accord de ma direction même si celle ci ne peut m'interdire de travailler à côté tant que je respecte la durée légale du travail .

Par contre mon employeur peut il m'obliger à lui fournir les contrats de travail (CDD) que j'effectue ailleurs et a t il le droit d'en faire une copie (à mes yeux c'est un document privé qui appartient à l'autre établissement et moi) .

Merci d'avance pour vos réponses .